

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Rempnat, sous la Présidence de Monsieur Vincent ECHASSERIEAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02 juillet 2026

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
28	20	4	3	1	0

Membres présents : BOUTY Serge, CHABANAT Christine, DALLIERE-ROZENFELD Lolita, DENIZOU Jean-Pierre, DUBOIS Barbara, DUMONT Christine, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GORGE Christine, LEBLANC Christian, LEONET Antoine, MAZAUD-WITTMANN Marie-France, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROCHE Martial, ROUGIER Serge, ROUSSEAU Sylvie, SAINTAMAN Jean, SALAGNAT Michèle, SOLNON Chantal.

Membres ayant donné pouvoir : ANOMAN Matthieu à DUMONT ST PRIEST Hubert, DELEFOSSE Laurent à SAINTAMAN Jean, GARNICHE Emmanuel à DALLIERE-ROZENFELD Lolita, PLAZANET Mélanie à ECHASSERIEAU Vincent

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : ANDRIEUX Christelle, THEYS Michel, VERLINDEN Denis

Membres absents : FOURNIER Stéphanie

Secrétaire de séance : GORGE Christine

ECONOMIE

Délibération n° C135-2026 : Autorisation de signature d'une convention pour attribution d'une aide pour une opération d'aménagement de locaux professionnels

Vu les articles L. 1111-10 et L. 1511-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui permettent aux Communes et à leurs groupements de déléguer au Département tout ou partie de leur compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière en date du 1er décembre 2022 approuvant le règlement d'intervention et la convention-cadre relative à la délégation de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises tels qu'approuvés par le Département par délibération en date du 20 octobre 2022 ;

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en place de l'aide accordée par la Communauté de communes et le Département à la SARL Echoppe Pelaude, pour une opération d'aménagement de locaux professionnels à vocation de boulangerie-pâtisserie-traiteur sur la commune d'Eymoutiers. Une présentation et des données économiques ont été jointes en dans les pièces annexes.

La base subventionnable plafonnée retenue pour cette opération s'élève à 52 204 € HT.

L'opération est éligible à une aide maximale prévisionnelle de 18 271 € HT (dix-huit mille deux cent soixante-et-onze euros) calculée au taux de 35 % des coûts éligibles, pour une entreprise classée en zone AFR.

Cette aide prend la forme d'une subvention financée à hauteur de :

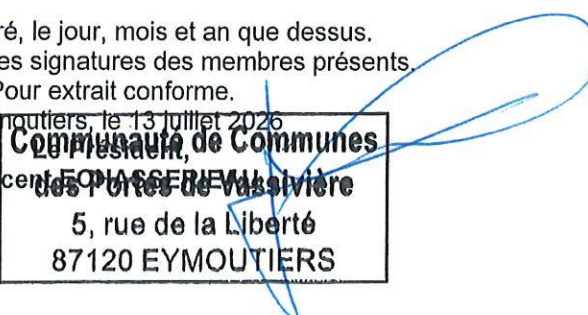
- 10 963 € (dix mille neuf cent soixante-trois euros) pris en charge par le Département (21 % des bases retenues) ;
- 7 308 € (sept mille trois cent huit euros) pris en charge par la Communauté de communes (14 % des bases retenues).

Il s'agit pour le Conseil d'autoriser le Président à signer la convention et tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré par 23 voix Pour et 1 abstention autorisent le Président à signer la convention et tout document nécessaire à l'application de cette décision

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, conclue entre le CDG 87 et

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 13 juillet 2026

**Communauté de Communes
des Portes de Vassivière**
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **17 JUL. 2026**
Publié le : **17 JUL. 2026**